

Document:-
A/CN.4/SR.2043

Compte rendu analytique de la 2043e séance

sujet:
Autre sujets

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1988, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

7. Le Président sortant remercie M. Roucouas d'avoir, sur sa demande, représenté la Commission à la session du Comité européen de coopération juridique, qui s'est tenue à Strasbourg, en mai 1988. En tant que président de la Commission, il a lui-même assisté, à l'invitation du Secrétaire général de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, à la réunion de la Fédération, tenue à Ottawa en août 1987.

8. En conclusion, le Président sortant rend chaleureusement hommage à ses collègues du Bureau et à tous les membres de la Commission pour leur aide et leur coopération. Il remercie également le Conseiller juridique, M. Fleischhauer, qui ne peut assister à l'ouverture de la présente session, retenu à New York en raison de la reprise de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, ainsi que le Secrétaire de la Commission et l'ensemble du Secrétariat pour leur fidèle collaboration.

La séance est suspendue à 15 h 35; elle est reprise à 15 h 45.

Election du Bureau

M. Díaz González est élu président par acclamation.

M. Díaz González prend la présidence.

9. Le PRÉSIDENT remercie la Commission de la confiance qu'elle vient de lui manifester.

M. Graefrath est élu premier vice-président par acclamation.

M. Mahiou est élu second vice-président par acclamation.

M. Tomuschat est élu président du Comité de rédaction par acclamation.

M. Shi est élu rapporteur par acclamation.

10. Le PRÉSIDENT, appelant l'attention des membres de la Commission sur la résolution 42/156 de l'Assemblée générale, du 7 décembre 1987, propose que la demande formulée au paragraphe 5 de la résolution soit examinée au titre du point 9 de l'ordre du jour (Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission).

Il en est ainsi décidé.

11. M. FRANCIS dit qu'il serait utile que les membres de la Commission sachent quel sera le premier sujet examiné.

12. M. BARSEGOV est du même avis, et ajoute que les documents se rapportant à certains points de l'ordre du jour n'ont pas encore été distribués. Il croit se rappeler que la Commission a décidé de ne pas examiner les sujets inscrits à son ordre du jour si les documents correspondants n'avaient pas été distribués à l'avance.

13. Après un bref échange de vues, le PRÉSIDENT propose de lever la séance, afin que le Bureau élargi puisse examiner ces questions dans le contexte général de l'organisation des travaux de la session.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 40.

2043^e SÉANCE

Mardi 10 mai 1988, à 10 h 5

Président : M. Leonardo DÍAZ GONZÁLEZ

Présents : le prince Ajibola, M. Arangio-Ruiz, M. Barboza, M. Barsegov, M. Beesley, M. Boutros-Ghali, M. Calero Rodrigues, M. Eiriksson, M. Francis, M. Graefrath, M. Jacovides, M. Mahiou, M. McCaffrey, M. Ogiso, M. Pawlak, M. Razafindralambo, M. Roucouas, M. Sepúlveda Gutiérrez, M. Shi, M. Solari Tudela, M. Thiam, M. Tomuschat, M. Yankov.

Organisation des travaux de la session

[Point 1 de l'ordre du jour provisoire]

1. Le PRÉSIDENT dit que, à la lumière des indications données par les rapporteurs spéciaux sur l'état d'avancement de leurs travaux respectifs, et étant donné l'intention exprimée par la Commission, dans son rapport sur sa trente-neuvième session¹ « de ne pas examiner à une session donnée un rapport qui aura été mis à la disposition de ses membres moins de deux semaines avant l'ouverture de ladite session, sauf si des circonstances particulières l'y obligent », le Bureau élargi, qui s'est réuni la veille, recommande que la Commission examine, en mai, les points suivants de son ordre du jour :

Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (point 7) : quatrième rapport de M. Barboza (A/CN.4/413) 13 au 20 mai

Droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (point 6) : quatrième rapport de M. McCaffrey (A/CN.4/412) 24 au 27 mai

L'examen de ce point sera repris quand les additifs 1 et 2 au rapport seront disponibles.

Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (point 5) : sixième rapport de M. Thiam (A/CN.4/411) à partir du 31 mai

Le Bureau élargi se penchera à un stade ultérieur sur l'organisation des travaux de la Commission pour les mois de juin et juillet, quand il aura une idée plus précise des dates auxquelles les rapports des autres rapporteurs spéciaux pourront être distribués et présentés.

2. M. BARBOZA pense que, au cas où, à l'issue des sept séances consacrées à l'examen de son rapport (A/CN.4/413), certains membres de la Commission souhaiteraient encore intervenir, il faudrait prévoir une ou deux séances supplémentaires pour la poursuite du débat. Il rappelle que, à la session précédente, huit séances ont suffi à la Commission pour avoir un large échange de vues sur le sujet.

3. M. BARSEGOV aimerait avoir une idée, même approximative, de la situation en ce qui concerne les rapports qui seront examinés en juin et juillet, de façon à pouvoir se prononcer en connaissance de cause sur les recommandations du Bureau élargi pour le mois de mai.

¹ *Annuaire...* 1987, vol. 11 (2^e partie), p. 58, par. 244.

4. Le PRÉSIDENT répond que la Commission ne dispose pour l'instant que des trois rapports dont il vient de faire état. Il reste à traduire et à distribuer trois autres rapports : sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens, sur le statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique, et sur la responsabilité des Etats. Tant que ces rapports ne seront pas distribués, la Commission ne pourra pas prendre de décision à leur sujet. Elle pourrait, par contre, allouer une partie de son temps au Comité de rédaction et au Groupe de planification.

5. M. RAZAFINDRALAMBO regrette que la Commission commence ses travaux par l'examen du rapport sur la responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international, car ce document n'a été remis que la veille aux membres de la Commission, alors que le rapport sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation leur a été envoyé à leur domicile. Il s'interroge sur les raisons qui motivent la recommandation du Bureau élargi.

6. Le PRÉSIDENT explique que M. Barboza doit s'absenter à partir du 23 mai, et que M. Thiam, pour des raisons personnelles, se voit rappelé ce jour même à Dakar. C'est pourquoi le Bureau élargi recommande de donner la priorité au rapport de M. Barboza.

7. M. BARSEGOV remarque qu'il n'a pas encore été question du sujet concernant les relations entre les Etats et les organisations internationales (deuxième partie du sujet), et demande quand les membres de la Commission auront entre les mains le rapport de M. Ogiso sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens, qui aurait apparemment quelque 150 pages. En tant qu'ancien fonctionnaire de l'ONU, il sait ce que représente le travail de traduction et de reproduction d'un tel document. Par ailleurs, il craint que, si le Comité de rédaction se réunit faute de travail pour la Commission, les membres qui ne font pas partie du Comité de rédaction ne perdent leur temps.

8. M. MAHIU dit que c'est effectivement pour des raisons de force majeure — rappel de M. Thiam à Dakar — et de documentation — seul le rapport de M. Thiam lui est parvenu en français — que les membres de la Commission se trouvent dans une situation assez difficile. Il leur faudra néanmoins y faire face. Peut-être certains pourront-ils malgré tout prendre la parole après que M. Barboza aura présenté son rapport. Il serait bon de retenir les propositions du Bureau élargi, et de lui permettre de se réunir à l'issue de la présente séance pour examiner plus à fond le calendrier des travaux.

9. M. ROUCOUNAS demande, à propos du sujet étudié par M. Barboza — qui suscite d'autant plus d'intérêt qu'au seuil du XXI^e siècle, pour des raisons d'ordre notamment psychologique, l'homme a besoin de se sentir protégé contre les risques technologiques et autres —, si le débat pourra être repris une fois épuisées les sept séances prévues.

10. Le PRÉSIDENT précise qu'en cas de besoin la discussion pourra reprendre au retour de M. Barboza. Répondant à M. Barsegov, il ajoute qu'il soumettra son

propre rapport sur les relations entre les Etats et les organisations internationales à la session suivante de la Commission.

11. Selon M. PAWLAK, le bon sens demande que la Commission adopte la solution proposée par le Bureau élargi. Il se rallie donc à ses recommandations, et demande au Secrétariat de redoubler d'efforts dans la traduction des rapports soumis à la Commission.

12. M. KALINKIN (Secrétaire de la Commission) dit que le Secrétariat n'a pas encore reçu tous les rapports attendus. Le rapport de M. Ogiso, arrivé la veille, sera distribué au début du mois de juillet, celui de M. Yankov, au début du mois de juin, et celui de M. Arangio-Ruiz, vers la fin juin.

13. Le PRÉSIDENT dit qu'en l'absence d'objections il considérera que la Commission adopte les recommandations du Bureau élargi.

Il en est ainsi décidé.

Comité de rédaction

14. Le PRÉSIDENT propose que le Comité de rédaction, dont M. Tomuschat est président, se compose des membres suivants : M. Barsegov, M. Bennouna, M. Calero Rodrigues, M. Hayes, M. Koroma, M. Ogiso, M. Pawlak, M. Sreenivasa Rao, M. Razafindralambo, M. Reuter, M. Roucounas et M. Sepúlveda Gutiérrez, M. Shi étant membre d'office en sa qualité de rapporteur de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 45.

2044^e SÉANCE

Mercredi 11 mai 1988, à 10 heures

Président : M. Leonardo DÍAZ GONZÁLEZ

Présents : le prince Ajibola, M. Arangio-Ruiz, M. Barboza, M. Barsegov, M. Beesley, M. Boutros-Ghali, M. Calero Rodrigues, M. Eiriksson, M. Francis, M. Graefrath, M. Jacovides, M. Mahiou, M. McCaffrey, M. Ogiso, M. Pawlak, M. Razafindralambo, M. Roucounas, M. Sepúlveda Gutiérrez, M. Shi, M. Solari Tudela, M. Tomuschat, M. Yankov.

Organisation des travaux de la session (suite)

[Point 1 de l'ordre du jour provisoire]

1. Le PRÉSIDENT présente à la Commission les recommandations suivantes, fondées sur les discussions du Bureau élargi :

1) La Commission devrait procéder, la semaine suivante, à un débat préliminaire sur le point 9 de son ordre du jour, pendant que le Conseiller juridique se trouvera à Genève, débat qui devrait porter aussi sur le contenu du paragraphe 5 de la résolution 42/156 de l'Assemblée générale.

2) La Commission devrait interpréter et appliquer avec souplesse le paragraphe 244 du rapport de la Commission sur sa trente-neuvième